
Politique sur la consommation d'alcool, de tabac et de cannabis sur le site du Havre Familial

1. Identification

Titre : Politique sur la consommation d'alcool, de tabac et de cannabis sur le site du Havre Familial

Responsable : Le directeur général voit et agit à titre de responsable du respect des modalités applicables en cette matière. Tous les employés, bénévoles et clients peuvent contribuer à l'application de la présente politique en dénonçant un consommateur ne respectant pas la présente.

Approbations :

- Adoptée par le Conseil d'administration le 24 avril 2019.

2. Objet général

La présente politique a pour objet d'encadrer la consommation d'alcool, de tabac, et de cannabis sur le site du Havre Familial, à l'intérieur ou à l'extérieur des unités d'hébergement, des locaux utilitaires (garage/atelier, entrepôt) et des pavillons publics (Réception/Accueil, Rendez-vous, Bel-Air/salle à manger).

3. Fondement

Considérant que le HAVRE FAMILIAL est un centre de vacances où circulent de façon régulière des familles, des enfants et différents types de clientèles vulnérables, la présente politique est motivée par des considérations de santé publique et à l'existence de risques et de dangers potentiels et réels liés à la consommation de drogues, que ce soit de l'alcool, du tabac ou du cannabis. La politique sur la consommation a pour but d'assurer la santé et la sécurité de notre clientèle ainsi qu'à garder hors de la portée des jeunes et de nos clientèles vulnérables alcool, tabac et cannabis, tout en respectant le droit des autres d'en consommer.

4. Cadre de référence

La présente politique est adoptée dans le respect de la loi sur les aliments et les drogues, la loi sur les infractions en matière de boissons alcooliques (chapitre I-8.1), la loi concernant la lutte contre le tabagisme (chapitre L-6.2) ainsi que la loi encadrant le cannabis (projet de loi 157).

5. Objectifs

La présente politique vise à définir les différentes règles applicables à la consommation de drogues sur le site du Havre Familial, que ce soit de l'alcool, du tabac et du cannabis. Elle vise également, à baliser et encadrer les endroits et lieux où il est permis de consommer des drogues légales sur le site du Havre Familial. Elle vise également à faire connaître à tous les employés, clients et visiteurs du HAVRE FAMILIAL lesdites règles.

6. Champ d'application

Cette politique s'applique à tous les clients qui louent une unité d'hébergement, à tous les visiteurs à la journée qui profitent des installations ainsi qu'à tous les employés et bénévoles qui travaillent au Havre Familial. En aucun temps toutefois, les employés et les bénévoles du Havre Familial, ne pourront consommer alcool ou cannabis lors des heures de travail.

7. Définition

Dans la présente politique, le mot « alcool » signifie toute substance alcoolisée dont la bière, le vin et les spiritueux. Le terme « tabac » comprend tous les produits contenant de la nicotine tels les cigarettes, les cigares et cigarillos. Les vapoteuses sont également incluses dans cette catégorie puisqu'elles permettent de consommer des produits à base de tabac. Enfin, le terme cannabis signifie tous les produits tels marijuana, haschisch, huile ou produits dérivés contenant du THC et qui se fument.

Dans la présente politique, les locaux utilitaires et les pavillons ouverts au public sont les suivants :

Locaux utilitaires : Le garage/atelier et l'entrepôt;

Pavillons publics : La réception/accueil et les pavillons Rendez-vous (salle communautaire) et Bel-Air (salle à manger et salle Robert Martel).

8. Règles générales

ALCOOL - *Nous rappelons que l'âge légal pour consommer de l'alcool est de 18 ans.*

- 1.1. En tout temps, il est permis de consommer des boissons alcoolisées dans les unités d'hébergement (chalets, auberges, refuges) du Havre Familial.
- 1.2. Il est également permis de consommer des boissons alcoolisées à la salle à manger lors des périodes de repas du midi et du soir.
- 1.3. La consommation d'alcool est également permise dans la salle Alain Gagnon, la salle Robert Martel ainsi que dans le pavillon communautaire le Rendez-vous, à moins qu'une activité animée y ait lieu. Seule exception à cette règle, la consommation d'alcool est permise lors de l'activité du bingo dans la salle Robert Martel.
- 1.4. En tout temps, lorsqu'il y a consommation de boissons alcoolisées à l'extérieur des unités d'hébergement, le Havre Familial exige, pour une question de sécurité, que les consommations soient consommées dans un contenant en plastique ou de métal. Aucun contenant de verre ne sera toléré à l'extérieur des bâtiments.
- 1.5. Enfin, il est strictement interdit de consommer des boissons alcoolisées sur les plateaux d'activités (hébertisme, tir-à-l'arc, tir à la carabine, tir à la fronde, sur le lac, à la plage, dans les sentiers, à l'escalade, au parc pour enfant, etc.) ou lors d'activités animées.

TABAC - *Nous rappelons que l'âge légal pour consommer du tabac est de 18 ans.*

- 1.1. En tout temps, il est strictement interdit de consommer des produits à base de tabac ou contenant de la nicotine (cigarettes, cigares, cigarillos, vapoteuse, etc.) dans tous les types d'unité d'hébergement ainsi que tous les pavillons publics (réception/accueil, salle Robert Martel, salle à manger, salon communautaire du Katimavik et le pavillon Rendez-vous) du Havre Familial. Après un avertissement, le Havre Familial se réserve le droit de ne pas renouveler le contrat associé à l'unité d'hébergement fautive.
- 1.2. Les seuls endroits où il est permis de consommer des produits à base de tabac ou contenant de la nicotine sont sur le terrain extérieur de l'unité d'hébergement louée, ainsi qu'aux endroits prévus à cet effet, c'est-à-dire les différents fumoirs extérieurs réservés à cet usage.

Les sept (7) fumoirs extérieurs sont accessibles en tout temps pour fumer ailleurs que sur le terrain extérieur de l'unité d'hébergement louée. Ils sont situés dans le stationnement, à l'entrée et à la sortie du sentier de la Sagesse, derrière la réception/accueil, sur le côté de l'atelier/garage, derrière l'auberge Katimavik et le pavillon Rendez-vous.

- 1.3. En tout temps, il est strictement interdit de consommer des produits à base de tabac ou contenant de la nicotine sur les plateaux d'activités (hébertisme, tir-à-l'arc, tir à la carabine, tir à la fronde, sur le lac, à la plage, dans les sentiers, à l'escalade, à la plage, etc.) ou lors d'activités animées.

CANNABIS - *Nous rappelons que l'âge légal pour consommer du cannabis est de 18 ans.*

- 1.1. En tout temps, il est strictement interdit de consommer des produits à base de cannabis ou contenant du THC (marijuana, haschisch, huile, etc.) dans tous les types d'unité d'hébergement ainsi que tous les pavillons publics (réception/accueil, salle Robert Martel, salle à manger, salon communautaire du Katimavik et le pavillon Rendez-vous) du Havre Familial. Après un avertissement, le Havre Familial se réserve le droit de ne pas renouveler le contrat associé à l'unité d'hébergement fautive.
- 1.2. Les seuls endroits où il est permis de consommer des produits à base de cannabis ou contenant du THC sont les endroits prévus à cet effet, c'est-à-dire les différents fumoirs extérieurs réservés à cet usage.

Les sept (7) fumoirs extérieurs sont accessibles en tout temps pour fumer ailleurs que sur le terrain extérieur de l'unité d'hébergement louée. Ils sont situés dans le stationnement, à l'entrée et à la sortie du sentier de la Sagesse, derrière la réception/accueil, sur le côté de l'atelier/garage, derrière l'auberge Katimavik et le pavillon Rendez-vous.
- 1.3. En tout temps, il est strictement interdit de consommer des produits à base de cannabis ou contenant du THC sur les plateaux d'activités (hébertisme, tir-à-l'arc, tir à la carabine, tir à la fronde, sur le lac, à la plage, dans les sentiers, à l'escalade, à la plage, etc.) ou lors d'activités animées.

9. Modification mineure à la politique

Toute modification à la présente politique peut être effectuée par le directeur général, après consultation auprès du conseil d'administration.

10. Entrée en vigueur

La présente politique entre en vigueur le 24 avril 2019.

11. Révision

Une révision de la présente politique est effectuée tous les années par le directeur général et le conseil d'administration.